



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

***L'an deux mille vingt trois le 23 janvier à dix-neuf heures, le BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la maison Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.***

**Date de convocation des membres du Bureau** : 13 janvier 2023

**Nombre de membres** : 11

**Nombre de membres présents** : (8)

**Etaient présents** : BOURLIATAUD Isabelle, COUEGNAS David, FORESTIER Joël ; LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise

**Etaient excusés (2)** : BLANQUET Géraldine ; SAUTOUR Jean-Claude

**Pouvoirs (0)** :

**Etaient absents (1)** : WAMPACH Joe

**Assistaient également à la réunion** : BURIN Christine (élue de Surdoux)

**Secrétaire de séance** : MATINAUD Gilles

**N°2023-819 : SUBVENTION ENTREPRISE « LA PETITE LIBRAIRE SAUVAGE »**

Monsieur le Président présente le dossier de subvention de l'EURL « La petite librairie sauvage » implantée à la Croisille sur Briance dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à la création d'une TPE ».

Madame Alix BRETON a créé son entreprise en juillet 2022. La Petite librairie sauvage est un café littéraire qui propose une activité « café », de la vente de livres neufs et d'occasion, une partie cave et un dépôt-vente d'objets artisanaux et locaux. Les ouvrages proposés sont variés mais avec une sélection volontairement subjective autour de l'engagement social et écologique, le féminisme et la condition animale et une nette préférence pour le roman graphique, les BD et livres jeunesse.

**Considérant que avec un capital social de 1 000 € et conformément aux règles en vigueur, l'entreprise « La petite librairie sauvage », sise 1 rue du Général de Montréal 87130 La Croisille sur Briance, pourrait bénéficier d'une subvention de 40 %, plafonnée à 4 000 € conformément à la délibération n°2022-07 du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 ;**

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2022-07 du Conseil Communautaire du 7 mars 2022, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 400 € au titre de l'aide à la création d'une TPE à l'entreprise « La petite librairie sauvage » ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet, et notamment une convention de partenariat donnant les obligations des parties.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 23 janvier 2023*

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text: "CHATEAUNEUF LA FORÊT 97100" and "COMUNITE DE COMMUNES FRANCE" around the perimeter.

**Le Président  
Yves LE GOUFFE**